



## Décision d'arrêter un parcours de " gestion de carrière

Par **maité**, le **15/03/2008** à **17:03**

Bonjour,

je travaille depuis 10 ans dans un organisme de formation avec un contrat de travail en qualité de formateur 1.

Dans le cadre d'une évolution de carrière, j'ai effectué un bilan en interne (avec mon accord), ce bilan a validé l'intérêt de ma candidature pour un poste de formateur 3. L'accès à ce poste nécessite des essais professionnels validés. le bilan a préconisé un parcours d'accompagnement avant la pssage de ses essais. Aujourd'hui, j'anime donc un groupe de formation qui a commencé en novembre et qui se terminera en septembre), sans avoir passé les essais, sans changement de mon ancien contrat de travail. Je m'aperçois que pour de multiples raisons, ce poste ne me convient pas, je souhaiterais arrêter cette activité au plus vite et revenir à mon ancien poste. Ai je le droit de dire stop ? Dois je respecter un délai ? Que peut il m'arriver si je refuse de poursuivre cette activité et d'arrêter ce parcours d'accompagnement ? Je vous informe que mon ancien poste a été pourvu par une autre personne.

Avec mes remerciements

Par **citoyenalpha**, le **15/03/2008** à **18:21**

Bonjour

seul votre contrat précise les tâches dont vous êtes tenus.

En conséquence il convient de s'y référer pour savoir si le travail que vous effectuez fait partie de vos obligations.

Dans le cas contraire demander à votre employeur votre réaffectation à votre poste de travail tel que déterminé dans votre contrat de travail.

Restant à votre disposition